

## Mesurer l'insertion professionnelle des diplômés de masters

### Confronter plusieurs indicateurs

Pour évaluer l'insertion professionnelle des diplômés de master, plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés :

✓ **Temps d'accès au 1<sup>er</sup> emploi** : Temps d'accès au premier emploi depuis l'obtention du diplôme (réputé au 1<sup>er</sup> septembre). Il ne s'agit pas du temps effectif de recherche d'emploi mais du temps écoulé entre le premier septembre et la date de début du premier emploi. Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

✓ **Taux de chômage** : Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête

✓ **Taux d'emploi stable** : Part des emplois stables (CDI+Fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi au moment de l'enquête.

✓ **Taux d'emploi cadre** : part des diplômés en emploi dont les fonctions relèvent de la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » selon la nomenclature des PCS (professions et catégories sociales) de l'INSEE. Cette notion de cadre selon les PCS de l'INSEE est différente du statut de cadre ; ce dernier est dépendant du type d'emploi, du type d'employeur (ce statut n'existe pas dans la fonction publique), de la taille de l'entreprise, des conventions collectives de branches.... Cette notion est également différente de celle d'encadrement d'une équipe. Par exemple, un chef de rayon encadre une équipe, mais relève de la catégorie des « professions intermédiaires » de l'INSEE. A l'inverse, un consultant en informatique sera classé dans la PCS des « cadres et professions intellectuelles supérieures », sans pour autant avoir des fonctions de management.

✓ **Salaire moyen à l'embauche** : Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros. Les diplômés ayant débuté leur 1<sup>er</sup> emploi avant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

✓ **Salaire moyen à 30 mois** : Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet, en euros. Les primes éventuelles sont mensualisées.

### De l'importance de contextualiser les indicateurs

Ces éléments chiffrés servent à évaluer l'insertion professionnelle des diplômés. Ils constituent un faisceau d'informations qu'il convient d'appréhender dans son ensemble. La prudence est recommandée pour ne pas conclure de la qualité d'insertion des diplômés d'une formation sans éléments de contexte économique d'une façon générale, et des spécificités d'une filière en particulier. Ainsi, des différences de salaires peuvent être liées à la région d'emploi (les diplômés travaillant en région parisienne perçoivent en moyenne 280 euros de plus par rapport à ceux travaillant en province). Autre exemple : les diplômés d'une formation conduisant à des emplois dans le secteur associatif percevront des rémunérations inférieures à ceux travaillant dans le secteur privé (- 411 € net mensuel en moyenne<sup>1</sup>). De même, les diplômés issus de formations dont les débouchés se situent dans le secteur des arts et du spectacle signeront des contrats moins stables puisque 32 % sont intermittents du spectacle.

Les indicateurs peuvent être complétés par des éléments plus qualitatifs, tels les intitulés des emplois occupés par les diplômés. A cette fin, les répertoires d'emplois diffusés par les observatoires universitaires sont une source d'information et de communication, et notamment pour les étudiants. Toutefois, la prudence est de mise afin de ne pas les lire avec un regard adéquationniste formation-emploi. D'une part les diplômés peuvent mobiliser les compétences qu'ils ont acquises dans plusieurs emplois différents. Les débouchés peuvent également se situer dans différents secteurs d'activité. D'autre part, les diplômés, s'ils rencontrent des difficultés d'insertion peuvent temporairement se tourner vers des emplois différents de ceux visés par leur formation. Enfin, leurs projets professionnels ne sont pas figés et peuvent évoluer, même après avoir terminé leurs études.

<sup>1</sup> Source : Enquête *Insertion des masters 2009, UPEMLV, 2012*

## Interpréter les résultats publiés par ailleurs

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche publie en octobre les indicateurs de l'insertion professionnelle des diplômés de master, par établissement. Les données ont été collectées par les universités elles-mêmes, selon une charte méthodologique, avec un tronc commun de questions. Néanmoins, les résultats communiqués par le ministère de tutelle peuvent être différents de ceux diffusés en interne par les observatoires. Plusieurs différences méthodologiques expliquent les écarts constatés :

### ✓ Des populations enquêtées différentes :

La population de référence du Ministère est les diplômés de nationalité française, âgés de 30 ans au maximum. L'objectif du critère d'âge est d'exclure les diplômés ayant effectué leurs études sous le régime de la formation continue. L'OFIPE enquête tous les diplômés de master ayant obtenu leur diplôme en formation initiale ou en apprentissage. En effet, à l'UPEMLV, 6 % des diplômés en formation initiale (hors apprentis) ont plus de 30 ans. A l'inverse, 26 % des diplômés de formation continue ont 30 ans ou moins. De plus, écarter les étudiants de nationalité étrangère élimine près du quart des diplômés<sup>2</sup> de l'UPEMLV en formation initiale ou apprentissage.

### ✓ De populations de références différentes

Les indicateurs d'insertion que le ministère calcule portent sur les étudiants n'ayant pas poursuivi leur études après l'obtention du master. L'hypothèse sous-jacente est la suivante : les diplômés ne se réinscrivant pas dans une formation après leur master s'insèrent sur le marché de l'emploi immédiatement après l'arrêt des études. Au final, les résultats publiés par le ministère portent sur **39 % des diplômés** de master.

Pour sa part, l'OFIPE calcule les indicateurs d'insertion pour les diplômés n'ayant pas obtenu de diplôme de niveau bac +5 ou plus après l'obtention du master. Ce mode de calcul inclut donc les diplômés ayant poursuivi leurs études après le master, sans que celles-ci soient sanctionnées par un diplôme. Nous faisons l'hypothèse que les diplômés font valoir sur le marché de l'emploi leur diplôme le plus élevé et le plus récent. 18 % des diplômés de la promotion 2009 se sont inscrits dans une formation après leur master. 33 % d'entre eux ont validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur et 37 % sont toujours en études au moment de l'enquête (principalement en thèse). Les indicateurs d'insertion calculés par l'OFIPE portent sur 86 % des diplômés de formation initiale (apprentis compris).

### ✓ Des regroupements différents

Le ministère publie les résultats par discipline (SISE) regroupées. Ainsi, les masters de sciences économiques, de sciences de gestion et de sciences politiques sont agrégés, de même que ceux de langues, de lettres et d'arts. Or, à l'UPEMLV, ces masters regroupés au sein d'une même grande discipline peuvent être gérés par deux composantes différentes. Et deux composantes différentes peuvent dispenser des masters classés dans une même discipline. C'est le cas notamment de l'UFR Sciences économiques et de gestion et de l'IFIS, ou de l'IFU et l'UFR Sciences humaines et sociales (SHS), de l'IFSA et de l'institut Gaspard Monge (IGM). Au final, disciplines et composantes ont des frontières différentes, leur champ ne se recoupant que partiellement.

### ✓ Des résultats pondérés

De plus, le ministère applique des pondérations afin de redresser les résultats, les non répondants pouvant présenter des caractéristiques sensiblement différentes de celles des répondants.

Finalement, nombreux sont les chiffres circulant pour mesurer l'insertion des diplômés, diffusés par des organismes différents (ministère, observatoires mais également APEC, CEREQ). Ils proviennent de sources différentes, avec des méthodologies différentes. Les temps d'interrogation depuis la sortie du diplôme peuvent être variables (6 mois, 8 mois, 18 mois, 30 mois, 3 ans...). De plus, les noms donnés aux indicateurs peuvent être ambigus quant à ce qu'ils mesurent (taux d'insertion, taux d'emploi). Un retour aux définitions et modes de calcul est souvent nécessaire. Enfin, il convient de vérifier les taux de réponse (pour estimer la représentativité) et les effectifs concernés (tant un indicateur est sensible à la faiblesse des effectifs).

Pour s'y retrouver dans l'abondance d'informations sur un même sujet le lecteur se doit d'être vigilant sur les points méthodologiques, les définitions, les modes de calculs... en somme sur la construction du chiffre, pour ne pas interpréter hâtivement un résultat.

### *Pour aller plus loin*

**EPIPHANE Dominique, JUGNOT Stéphane**

*Harmoniser les mesures de l'insertion des diplômés du supérieur*  
CEREQ, Bref du Céreq n°291, septembre 2011

**LOPEZ Alberto, HALLIER Pierre**

*Comparer les universités au regard de l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Quelques simulations à partir des enquêtes « Génération »*  
CEREQ, Net.Doc.54, juin 2009

<sup>2</sup> A l'échelle de l'établissement, les étudiants de nationalité étrangère représentent 11 % des inscrits.